

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

N° CE173

AMENDEMENT

présenté par

Mme Minard, M. Ray, Mme Corneloup, M. End, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Bonnefoy et
M. Bazin

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
